

Paris, 7 juin 2011

JOURNEE INTERNATIONALE CONTRE LA TORTURE

Madame, Monsieur,

Le 26 juin est la Journée Internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture.

Afin d'éliminer totalement la torture et d'assurer l'application de la convention du 10 décembre 1984, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé le 26 juin "**Journée Mondiale de Soutien aux Victimes de Torture**".

Cette journée est révélatrice d'une prise de conscience généralisée que la torture, honteuse pratique couramment utilisée dans plus de 150 pays est bien une atteinte à un droit inaliénable de la personne humaine : *la dignité*.

Il convient dès lors de se mobiliser pour cette journée afin de poursuivre ensemble la lutte contre l'impunité des tortionnaires car il est nécessaire de ne pas oublier que si le Droit International de protection devient peu à peu aujourd'hui un élément d'espoir, son effectivité sera toujours le produit de notre vigilance.

"La torture est un crime au regard du droit international. Son interdiction est absolue et sans ambiguïté. Aucune circonstance ne saurait la justifier, qu'il s'agisse d'un état de guerre, de la lutte contre le terrorisme, de l'instabilité politique ou de toute autre situation d'urgence ", a déclaré Ban Ki-moon dans un message à l'occasion de cette journée en 2010.

"La torture continue cependant d'être pratiquée ou tolérée par de nombreux États. Ses auteurs continuent de jouir de l'impunité. Et les victimes continuent de souffrir ", a-t-il déploré.

Aujourd'hui il existe des pays tel que le Sri Lanka qui continue de torturer et on y déplore encore des disparitions. Nous sommes une nécessité de lutter contre l'impunité contre ces états.

Les militaires, les policiers et les gardiens de prison sri lankais maltraitent ou torturent chaque jour des détenus.

Au nombre des victimes figuraient des Tamouls soupçonnés de liens avec les LTTE et des personnes arrêtées pour des infractions pénales « ordinaires ». Des personnes sont mortes en détention après avoir été torturées par la police.

Nous nous rassemblons le **26 Juin 2011 de 15h00 à 20h00 sur le Parvis des Droits de L'Homme à PARIS** afin de demander Justice pour les victimes de la torture et contre toutes les impunités.

Nous demandons le soutien de toutes les associations pour dénoncer toutes les formes de torture au Sri Lanka et dans d'autres pays en cette journée internationale consacrée à lutter contre la torture et le soutien aux victimes de la torture.

Je vous prie de croire à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Thiruchoti.T

Président de la Maison du Tamil Eelam

Tel: 06 58 58 92 90

email: mte.France@gmail.com